



## DECISION DU MAIRE N°03/2024

### **OBJET : Entretien et maintenance des chaufferies, CTA, CVC, VMC et climatisation de divers bâtiments communaux – Marché N°2024-05**

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

**CONSIDERANT** la fin du contrat de maintenance des chaufferies et climatisation de la commune le 11 janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** la consultation en procédure adaptée lancée avec publicité le 11 décembre 2023, afin de retenir l'entreprise qui maintiendra les chaufferies, VMC, CTA, CVC et climatisation des divers bâtiments communaux ;

**CONSIDERANT** l'analyse des offres reçues selon les critères de jugement définis dans le règlement de la consultation,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Un marché N°2024-05 est conclu avec l'entreprise SOGITEC pour un montant de 4 473 € HT/an au titre du préventif et sur bordereau des prix unitaires au titre de curatif.

**ARTICLE 2 :** Ce marché est conclu pour une durée d'une année, reconductible trois fois, donc pour 4 années maximum.

**ARTICLE 2 :** Que les crédits seront inscrits au BP 2024 et suivants.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>  
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le 14 mars 2024

Le Maire,



**Certifié exécutoire compte-tenu de :**

- La transmission en préfecture le : ----
- La publication ou de la notification le : 19 mars 2024